

ELECTION DU 15 NOVEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

CONSEIL D'ECOLE DE L'ESPE

n° 156/2018

Collège E  
IATSS

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 et D 719-1 et suivants,  
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,  
VU les statuts de l'ESPE,  
VU les procès-verbaux de scrutin du 15/11/2018,

PROCLAME ELU.E.S à la date du 19 novembre 2018

En qualité de membres du Conseil d'Ecole de l'ESPE

Sièges à pourvoir : 2

M. Erwan PHILIPPE

Liste : FSU

Mme Martine RAMBOUR

Liste : Avenir, continuité et cohérence

Cet arrêté retire l'arrêté n°144/2018 du 19/11/2018 en raison d'une erreur matérielle



Nice, le  
Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,  
Nice-Sophia Antipolis

Pr. Emmanuel TRIC

P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la Commission de Contrôle.